

COM'CHHA

Une association du CHHA



APPEL AUX DONNS

Soutenez COM'CHHA ! Une association au service des actions de communication, sensibilisation et promotion de la santé et du patrimoine portées par le Centre Hospitalier du Haut-Anjou.

**MERCI INFINIMENT POUR
VOTRE SOUTIEN !**



Scannez ce QR code pour faire un don en ligne et soutenir nos actions !





CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-ANJOU Château-Gontier/Segré



02.43.09.33.11 - 07.63.65.93.48



communication@ch-hautanjou.fr



Centre Hospitalier du Haut-Anjou
1 quai du docteur Lefèvre,
53200 Château-Gontier-Sur-Mayenne

Qui sommes-nous?



Des professionnels du Centre Hospitalier du Haut-Anjou réunis en association pour soutenir la communication, la prévention, la valorisation du patrimoine, la recherche et l'innovation en santé. portées par le Centre Hospitalier du Haut-Anjou.

Et si vous nous aidiez ?



Nous avons besoin de votre soutien, qu'il soit financier ou matériel, pour nous permettre de développer des projets ambitieux. Par exemples, principalement :

- Organisation d'action de prévention santé (AVC, cancers, maladies cardiovasculaires, dépistage diabète, santé mentale...)
- Organisation de conférences grand public
- Soutenir les activités de recherche et d'innovation en santé

Mais aussi :

- Entretien et faire vivre le Musée St Julien du CHHA

COM'CHHA en bref

Com' CHHA, fondée en 2023 par des professionnels du Centre Hospitalier du Haut-Anjou, coordonne des actions destinées aux usagers et aux équipes.

L'association s'appuie sur un réseau de bénévoles actifs au CHHA et apporte un soutien financier pour la communication, le matériel et le temps des agents dédié à la prévention.

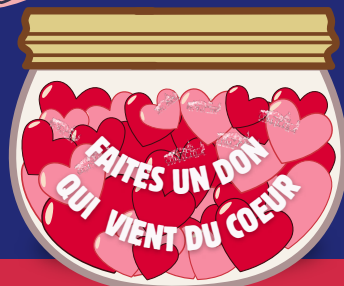
Elle facilite :

- la recherche de financements ;
- l'organisation d'événements (réservation en ligne) ;
- la gestion des contributions
- la mise en œuvre des actions grâce à son réseau de bénévoles.

Les avantages de faire un don

L'association COM' CHHA, dont l'activité principale est la prévention en santé, est reconnue d'intérêt général par la DGFIP. Les dons permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemples : un don de 50 € donne droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à 66 €, et ainsi de suite.



Scannez ce QR code pour faire un don en ligne et nous soutenir.

